

Saint-Nicolas-d'Aliermont

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Accusé certifié exécutoire

Région : Auvergne-Rhône-Alpes : 06/10/2022

Publication : 06/10/2022

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini.	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... Erreur ! Signet non défini.	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) Erreur ! Signet non défini.	
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb.....	21
4.2.	Montants financiers.....	21
4.3.	État de la dette du service	21
4.4.	Amortissements	21
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	22
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Saint-Nicolas-d'Aliermont
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Saint-Nicolas-d'Aliermont
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/07/2014
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 3 775 habitants au 31/12/2021 (3 764 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 951 abonnés au 31/12/2021 (1 929 au 31/12/2020).

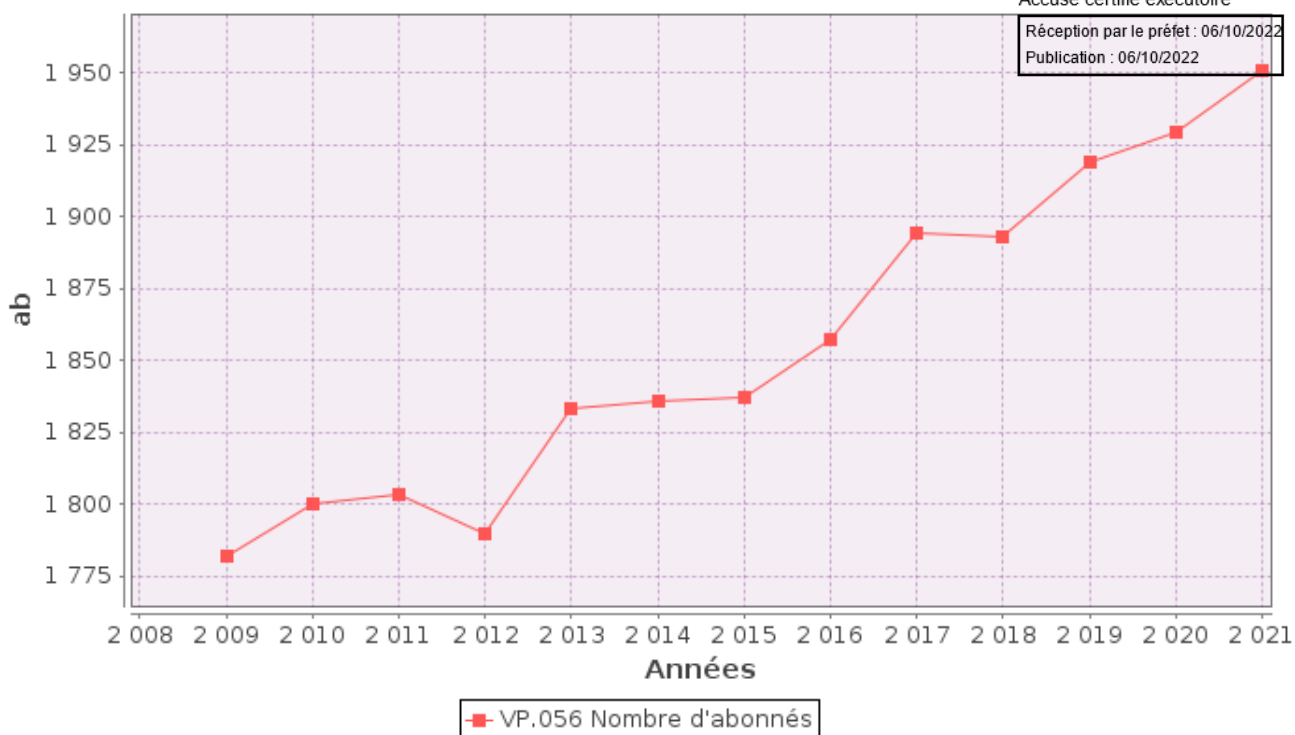
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Saint-Nicolas-d'Aliermont					
Total	1 929			1 951	1,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,04 abonnés/km au 31/12/2021 (40,58 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,93 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,95 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 82,93 m³/abonné au 31/12/2021. (92,92 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

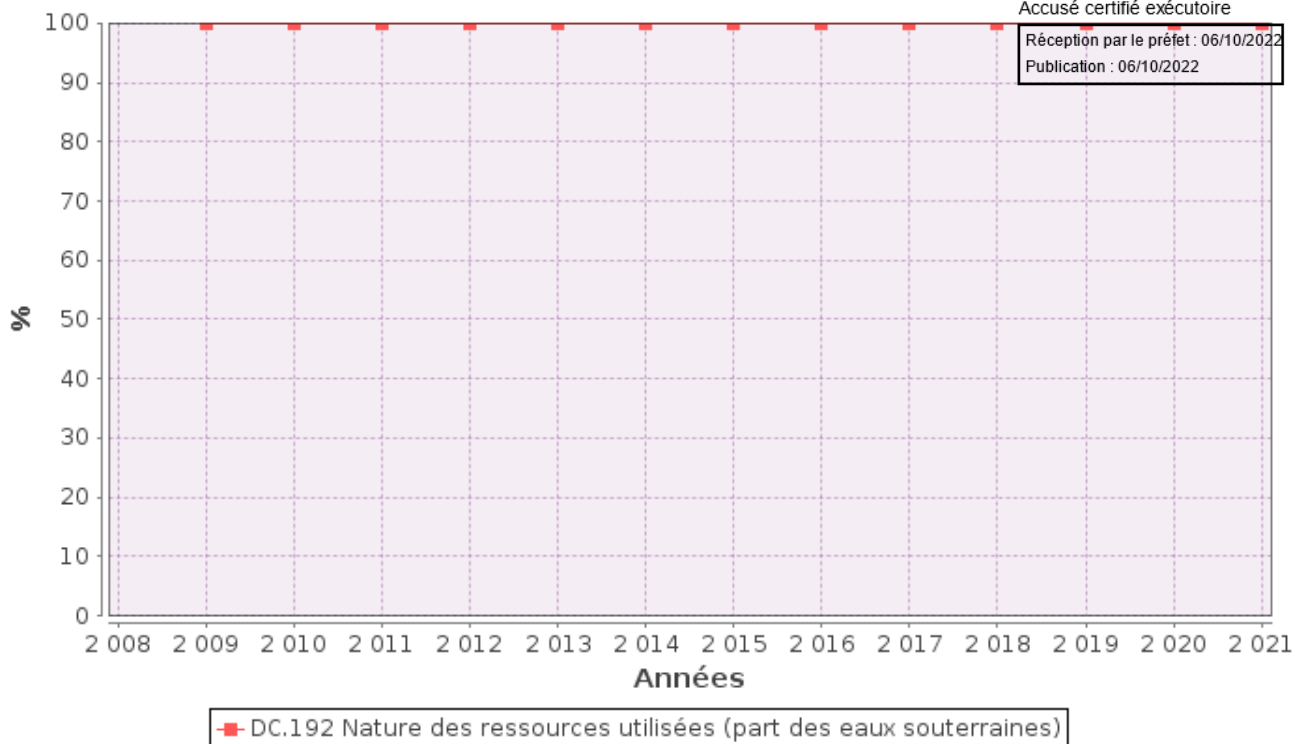


Le service public d'eau potable prélève 220 602 m³ pour l'exercice 2021 (215 423 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
CAP ENVERMEU ST-LAURENT 1983			215 423	220 602	2,4%
Total			215 423	220 602	2,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

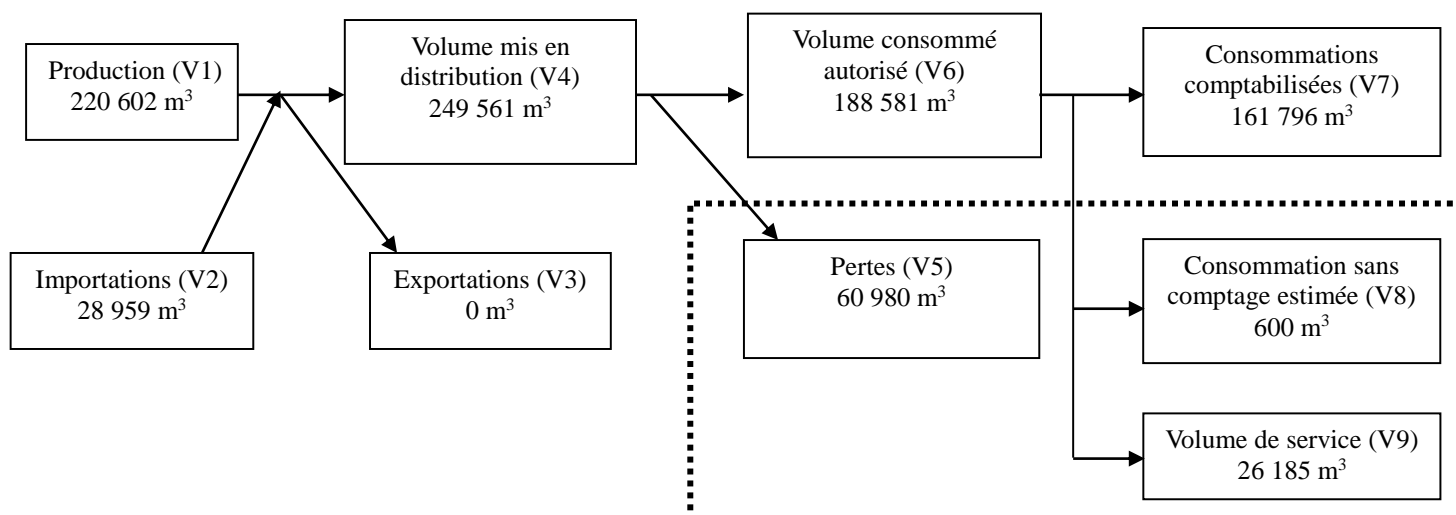


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
SANS OBJET			
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production

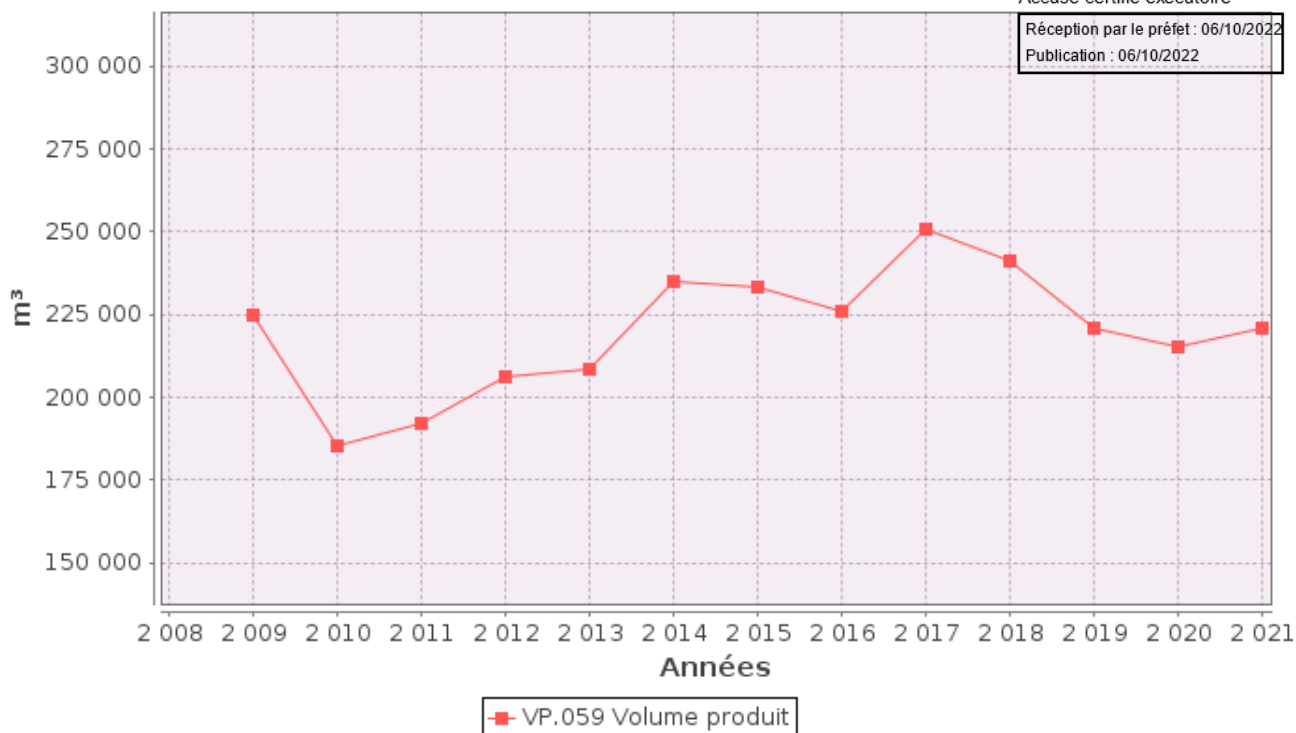


Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
St Laurent	Chlore Gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
CAP ENVERMEU ST-LAURENT 1983	215 423	220 602	2,4%	80
Total du volume produit (V1)	215 423	220 602	2,4%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SIAEP plateau Aliermont	2141	1936	-9,6%	40
SIAEP Vallée Béthune	27754	27023	-2,6%	40
Total d'eaux traitées achetées (V2)	29 895	28 959	-3,1%	40

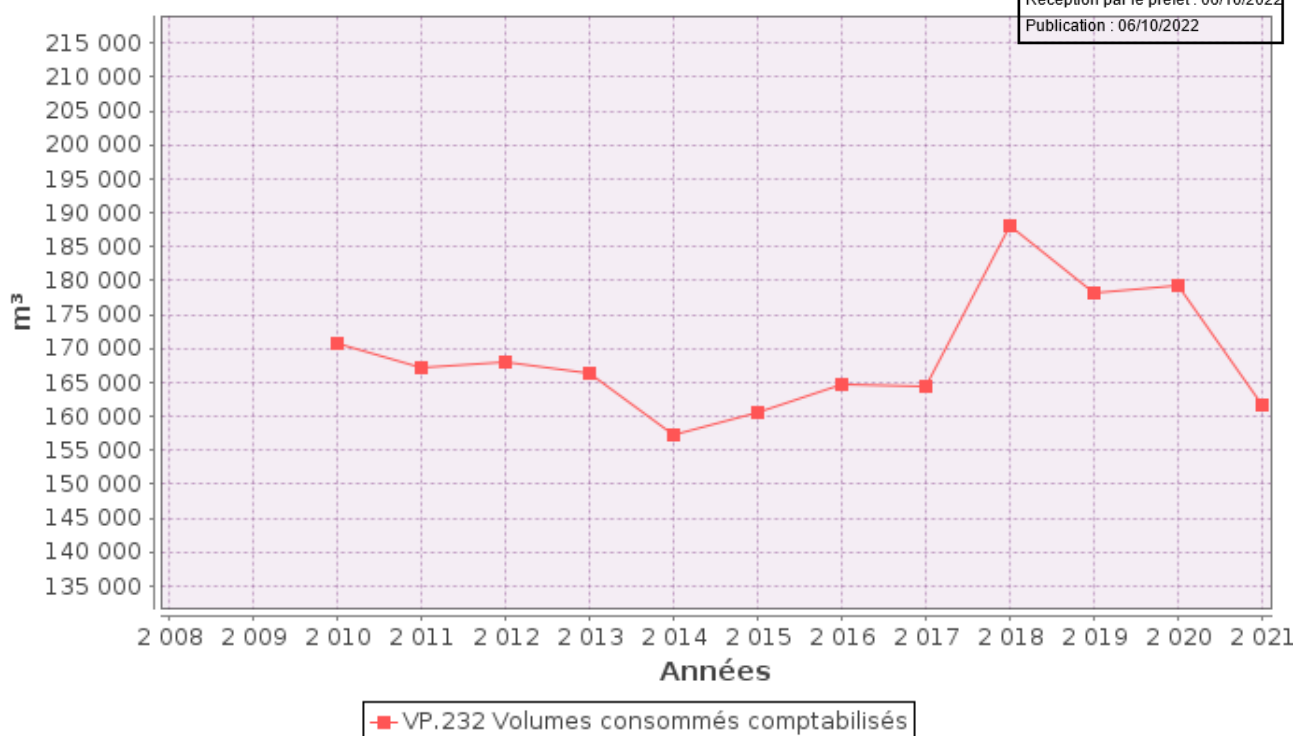
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	169 512	160 859	-5,1%
Abonnés non domestiques	9 740	937	-90,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	179 252	161 796	-9,7%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	590	600	1,7%
Volume de service (V9)	26 185	26 185	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	206 027	188 581	-8,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 47,54 kilomètres au 31/12/2021 (47,54 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 49,27 € au 01/01/2021
54,78 € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	4,08 €	4,16 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,02 €/m ³	1,04 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,02 €/m ³	1,04 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	27,38 €	28,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,948 €/m ³	0,976 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	0,948 €/m ³	0,976 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1025 €/m ³	0,1025 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

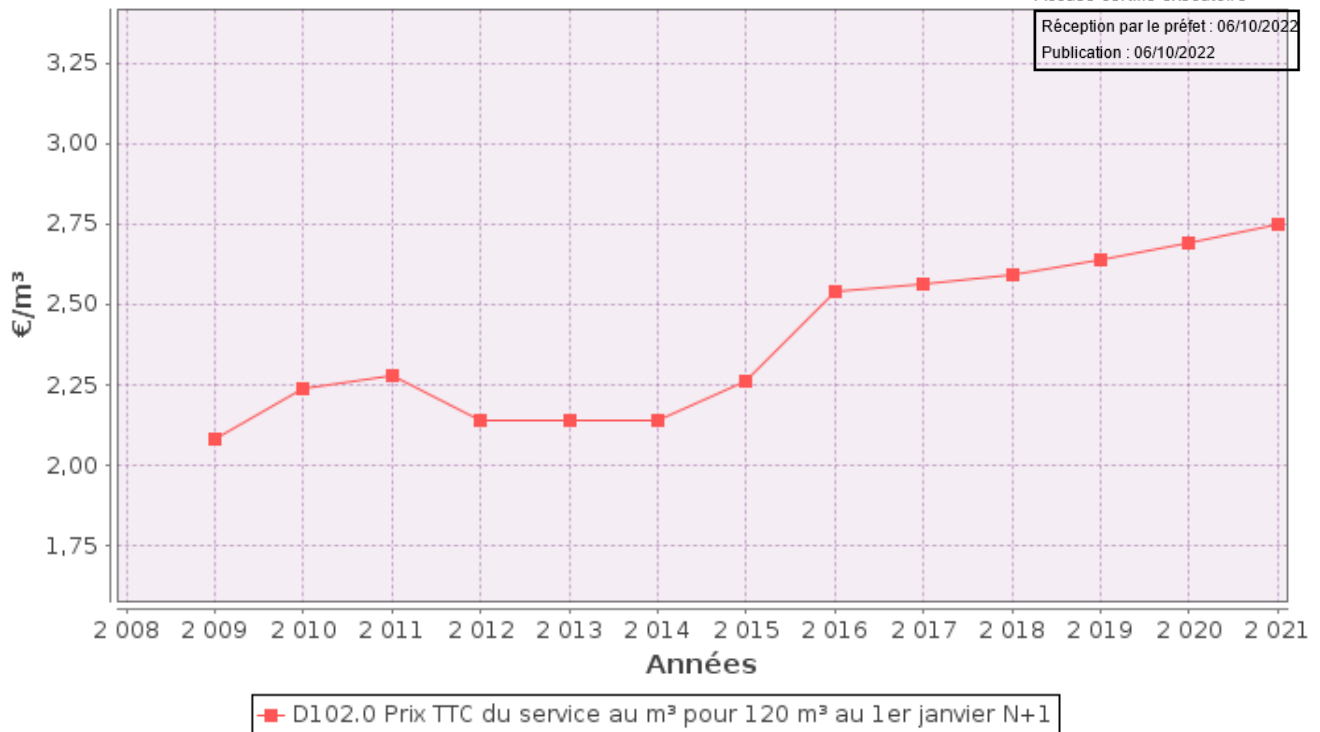
- Délibération du 31/03/2022 effective à compter du 01/07/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 31/03/2022 effective à compter du 01/07/2022 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	4,08	4,16	2%
Part proportionnelle	122,40	124,80	2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	126,48	128,96	2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	27,38	28,18	2,9%
Part proportionnelle	113,76	117,12	3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	141,14	145,30	3%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,30	12,30	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	16,85	17,21	2,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,55	55,91	0,7%
Total	323,17	330,17	2,2%
Prix TTC au m³	2,69	2,75	2,2%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Saint-Nicolas-d'Aliermont		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quotidienne

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 161 796 m³/an (179 252 m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	194 053,58	157 118,43	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	208 102,00	200 766,00	
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 157 118,43 € (194 053 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	23	0	25	0
Paramètres physico-chimiques	24	2	25	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91,7%	96%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		92,87%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	71%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	96

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

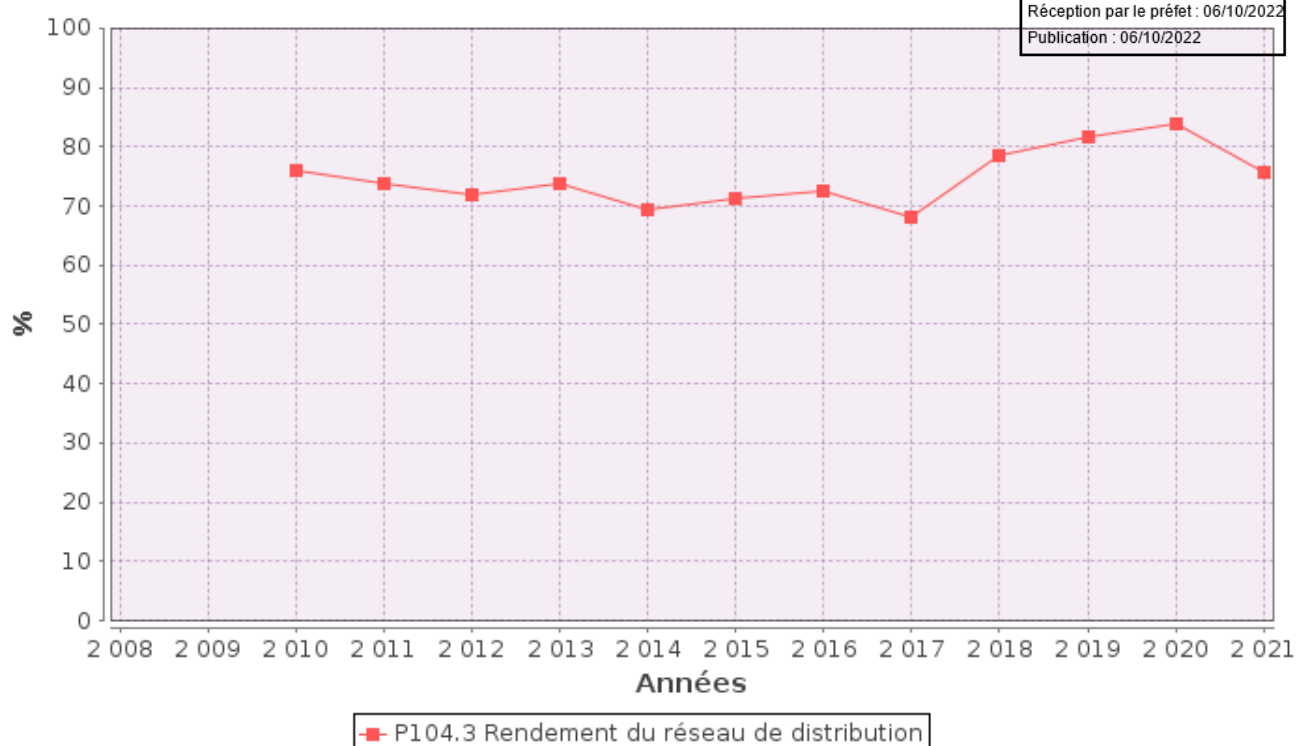
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	84 %	75,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,87	10,87
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,1 %	64,8 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,1 m³/j/km (3,8 en 2020).

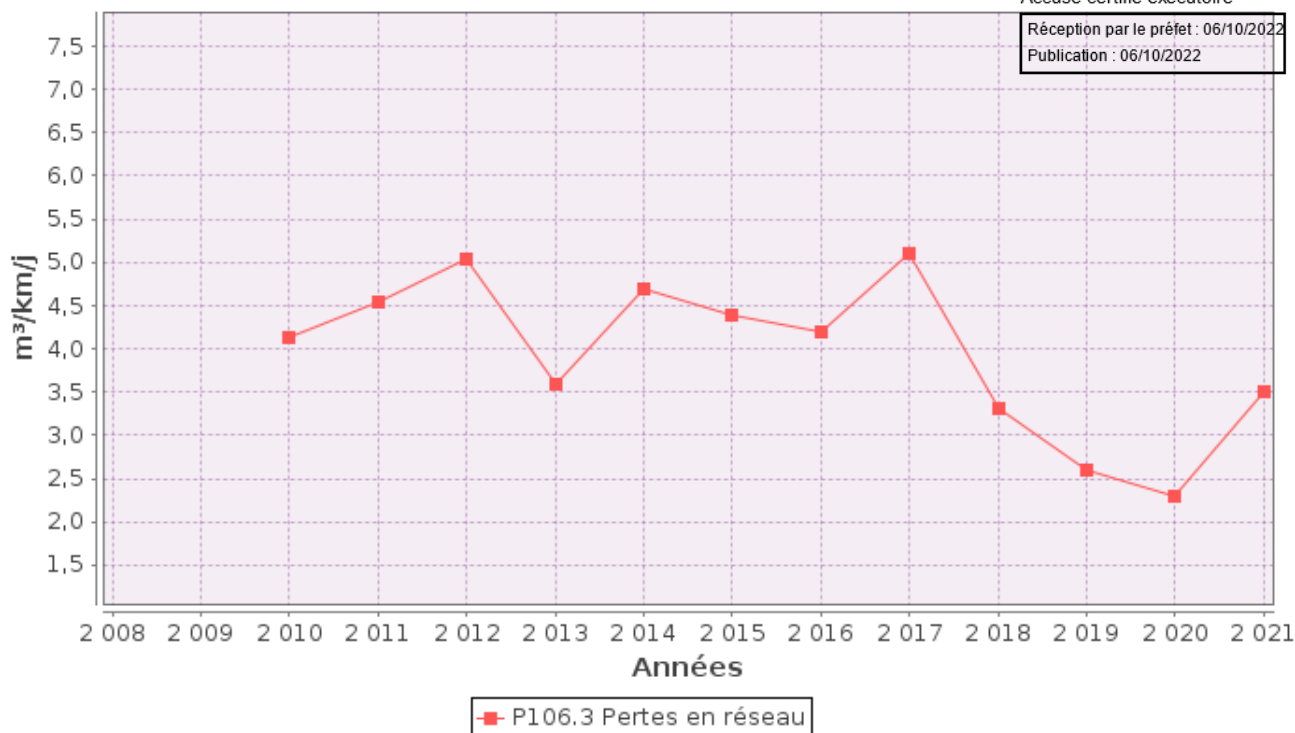
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m³/j/km (2,3 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km		0,428	1,65	1,02	0

Au cours des 5 dernières années, 3,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,37% (1,53 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 75,4% (57,6% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	1959	1966
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	51 871	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	41 580,94	38 382,41
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 55 279,78 € (65 512,09 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réalisation d'une Etude CVM		
Renouvellement conduite Rues Bel Air et Sorbier	151 168,75	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 10 demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.

368,23 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0023 €/m³ pour l'année 2021 (0,0015 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 764	3 775
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,69	2,75
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91,7%	96%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84%	75,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,8	5,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,3	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,53%	1,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,6%	75,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0015	0,0023

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST NICOLAS D ALIERMONT BS (000393)

MAIRIE DE ST-NICOLAS-D'ALIERMONT

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage Saint-Laurent d'Envermeu.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Véolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

- le site Internet de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,35 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,47 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

REPUBLIQUE FRANCAISE



ARS NORMANDIE- Unité santé environnement 76^{***}

Espace Claude Monet 2 place Jean Nouzille
CS 55035 - 14050 CAEN CEDEX 4

Tél Rouen: 02 32 18 32 18

email : ars-normandie-ud76-eau@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION :

0005

ST-NICOLAS-D'ALIERMONT

AGENCE VEOLIA DIEPPE

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux d'alimentation)

Nom de l'unité de gestion : ST-NICOLAS-D'ALIERMONT

Année : 2021

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (PLU, PLU i) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)		SITUATION ADMINISTRATIVE						
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection
ENVERMEU ST-LAURENT 1983	PUITS	ENVERMEU	00437X0041	19/12/2002	09/05/2012	28/06/2012	28/06/2012	Non

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LE POINT DE MISE EN DISTRIBUTION DE L'EAU

Il s'agit du lieu où l'eau est mise en distribution éventuellement après traitement. Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU produite au point de mise en distribution (PMD).

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
ST-NICOLAS-D'ALIERMONT	ST NICOLAS D ALIERMONT BS	2 972	CAP ENVERMEU ST-LAURENT 1983	TTP ENVERMEU ST-LAURENT BS 1983
ST-NICOLAS-D'ALIERMONT	ST NICOLAS D'ALIERMONT HS	743	CAP ST-AUBIN SOURCE NOVILLE 1961 CAP ENVERMEU ST-LAURENT 1983	TTP ST-AUBIN SOURCE NOVILLE 1961 TTP ENVERMEU ST-LAURENT HS 1983

Commentaires sur les paramètres analytiques pris en compte pour apprécier la qualité des eaux distribuées

Paramètres microbiologiques	entérocoques et Escherichia coli	La qualité bactériologique de l'eau est principalement évaluée par la recherche de germes témoins de contamination fécale : entérocoques et Escherichia coli. Leur mise en évidence, même en faible quantité, laisse suspecter la présence d'autres micro-organismes pathogènes pour l'homme.
Paramètres physico-chimiques	Ph	Ce paramètre mesure l'acidité ou l'alcalinité d'une eau. Dans l'eau potable, la valeur du pH résulte d'une relation complexe avec plusieurs autres paramètres (dioxyde de carbone, TH, TAC et température). Au pH dit d'équilibre (différent du pH neutre), l'eau n'est ni agressive, ni entartrante. Lorsque le pH est supérieur à 7,5, le potentiel de dissolution du plomb est plus faible.
	titre hydrotimétrique (TH)	Ce paramètre permet d'apprécier la dureté d'une eau. Il mesure la teneur en calcium et en magnésium de l'eau. En fonction de leur TH, les eaux peuvent être classées de la façon suivante : 0 à 15 °F : eau douce, 15 à 30 °F : eau moyennement dure, 30 à 40 °F : eau dure, > à 40 °F : eau très dure. Une eau dure peut engendrer des problèmes d'entartrage des installations et équipements. A l'inverse, une eau douce peut favoriser des phénomènes de corrosion.
	Turbidité	Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle provient de particules d'argile et de limon entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes.
	conductivité	C'est l'inverse de la résistivité qui exprime la résistance que l'eau oppose au passage du courant électrique. La conductivité reflète la concentration de l'ensemble des minéraux dissouts. La minéralisation de l'eau peut entraîner selon les cas un goût salé (variable selon le type de sels présents), une accélération de la corrosion ou des dépôts dans les canalisations.
	chlorures	La teneur en chlorures d'une eau peut être attribuée à la nature de la formation géologique, la pénétration de l'eau de mer dans les régions côtières, mais aussi aux activités de l'homme (salage des routes, effluents de l'industrie chimique, rejets des égouts, décharges,...). Des teneurs élevées en chlorures peuvent nuire au goût de l'eau, être préjudiciables aux personnes atteintes de maladie rénale ou cardiovasculaire et, dans certains cas, attaquer les métaux du réseau.
	sulfates	Les sulfates sont des éléments présents naturellement dans l'eau, cependant leur concentration peut être augmentée par des pollutions d'origine industrielle ou par l'utilisation de certains flocculants dans le traitement de l'eau. Peu toxiques, ils peuvent à des concentrations élevées avoir un effet purgatif chez l'adulte, être responsables de troubles gastro-intestinaux chez l'enfant et contribuer à la corrosion des réseaux de distribution.
Substances indésirables	nitrates	Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans l'organisme qui présente un risque potentiel toxique. Ceux-ci peuvent être à l'origine d'une maladie appelée méthémoglobinémie chez les jeunes sujets. Les populations les plus sensibles sont donc les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.
	ammonium	La présence de cet élément chimique dans les eaux prélevées peut être naturelle (réduction des nitrates sous l'action de bactéries ou de sables contenant du fer) ou peut être l'indice d'une pollution par des rejets d'origine humaine ou industrielle. Sa présence dans l'eau distribuée indique une dégradation de l'eau en cours de distribution (stagnation d'eau trop longue dans le réseau).
	carbone organique total (COT)	La mesure du COT fournit une indication directe de la charge organique d'une eau. Une teneur importante en COT peut traduire une contamination de la ressource, sans précision sur la nature de cette contamination. La présence de matière organique dans l'eau peut engendrer une prolifération de micro-organismes et la production de composés halogénés indésirables en réaction avec le chlore.
Pesticides et produits apparentés	Pesticides	Ce sont des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La norme réglementaire est 0.1 µg/L pour la plupart de ces nombreuses substances. Le seuil sanitaire à partir duquel une restriction des usages de l'eau doit être prononcée, est généralement plus élevé, différent pour chaque substance et est fixé par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ex AFSSA).

Nom de l'unité de gestion : ST-NICOLAS-D'ALIERMONT

Année : 2021

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : ENVERMEU ST-LAURENT HS 1983

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
31/03/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE STATION HS	C	C
30/06/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE STATION HS	C	C
16/11/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE STATION HS	C	C

Détail		CDT25 µS/cm	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TH %	TURBNFU NFU
31/03/2021		805,00	0,00	0	28,20	7,30	0	31,60	0,00
30/06/2021		799,00	0,00	0	27,60	7,10	0	30,70	0,00
16/11/2021		669,00	0,00	0	26,90	7,40	0	31,50	0,00

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : ST NICOLAS D ALIERMONT BS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactériol.	Conformité chimique
19/01/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
11/02/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
11/03/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
08/04/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
10/05/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
05/07/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
12/08/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
24/08/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
12/08/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
21/09/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
16/11/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C
13/12/21	SAINT-NICOLAS-D/	Point communal	C	C

Détail		CDT25 µS/cm	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBNFU NFU
19/01/2021		682,00	0,00	0	25,70	7,30	0	0,00
11/02/2021		820,00	0,00	0	25,20	7,20	0	0,00
11/03/2021		785,00	0,00	0	25,20	7,50	0	0,00
08/04/2021		734,00	0,00	0	26,40	7,50	0	0,00
10/05/2021		693,00	0,00	0	27,70	7,30	0	0,00
05/07/2021		646,00	0,00	0	26,50	7,30	0	0,00
12/08/2021		638,00	0,00	0	24,60	7,50	0	0,00
24/08/2021		657,00	0,00	0	25,10	7,50	0	0,00
21/09/2021		638,00	0,00	0	24,80	7,40	0	0,00
16/11/2021		653,00	0,00	0	24,50	7,40	0	0,00
13/12/2021		649,00	0,00	0	24,50	7,40	0	0,00

Nom de l'unité de gestion : ST-NICOLAS-D'ALIERMONT

Année : 2021

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

PH :	pH à 20°C (unité pH)	CTF :	Coliformes Coliformes / 100ml-MS	NO3 :	Nitrates (mg/l)
TH :	Titre hydrotimétrique (°F) ou duré	ECOLI :	Escherichia coli/100ml	F :	Fluorures (µg/l)
TURBNFU :	Turbidité (NFU)	ADETD :	Déséthyl Atrazine Déisopropyl (µg/l)	ADET :	Déséthyl Atrazine (µg/l)
		CDT25 :	Conductivité à 25°C (µS/cm)	STRF :	Streptocoques fécaux / 100ml-MS

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
* C = conforme aux limites de qualité, N = non conforme aux limites de qualité

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : ENVERMEU ST-LAURENT BS 1983

Conformité bactériologique	100,0 %
Conformité chimique	75,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactéri.	Conformité chimique
11/03/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE DE LA STATION.	C	C
28/06/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE DE LA STATION.	C	N
30/06/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE DE LA STATION.	C	C
05/10/21	SAINT-NICOLAS-D/	SORTIE DE LA STATION.	C	C

Détail		ADET	ADETD	CDT25	CTF	ECOLI	NO3	PH	STRF	TH	TURBNFU
		µg/L	µg/L	µS/cm	n/(100ml)	n/(100ml)	mg/L	unité pH	n/(100ml)	°f	NFU
11/03/2021		0,03	0,03	845,00	0,00	0	29,00	7,50	0	31,79	0,11
28/06/2021				763,00	0,00	0	8,40	7,40	0	28,90	0,00
30/06/2021				747,00	0,00	0	26,10	7,00	0	30,70	0,00
05/10/2021				635,00	0,00	0	26,30	7,30	0	30,00	0,00

Année : 2021

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau du prélèvement

TTP ENVERMEU ST-LAURENT BS 1983

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
28/06/2021	Nitrites (en NO2)	mg/L	1,52		0,10

Nombre de dépassements : 1

Date Prélèvement	Paramètre	Unité	Valeur mesurée	Références de qualité min.	Références de qualité max.
28/06/2021	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,72		0,10

Nombre de dépassements : 1

Nom de l'unité de gestion : ST-NICOLAS-D'ALIERMONT

Année : 2021

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
 Nom de l'installation : ST NICOLAS D'ALIERMONT HS

Conformité bactériologique	Conformité chimique
100,0 %	100,0 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
19/01/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C
24/02/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C
14/04/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C
03/06/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C
17/08/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C
14/10/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C
06/12/21	SAINT-NICOLAS-D'/	POINT COMMUNAL 2	C	C

Détail	CDT25 µS/cm	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	NO3 mg/L	PH unité pH	STRF n/(100mL)	TURBENU NFU
19/01/2021	685,00	0,00	0	28,50	7,30	0	0,00
24/02/2021	847,00	0,00	0	31,30	7,60	0	0,00
14/04/2021	653,00	0,00	0	28,40	7,60	0	0,00
03/06/2021	830,00	0,00	0	27,40	7,30	0	0,00
17/08/2021	649,00	0,00	0	26,70	7,60	0	0,00
14/10/2021	648,00	0,00	0	29,50	7,40	0	0,00
06/12/2021	668,00	0,00	0	28,00	7,50	0	0,00

TTP ENVERMEU ST-LAURENT BS 1983

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,18	0,72	8		0,10		0,10
AMPA	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Atrazine	µg/L	T1	0,01	0,01	0,01	2				0,10
Atrazine déséthyl	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
Atrazine déséthyl déisopropyl	µg/L	T1	0,03	0,03	0,03	2				0,10
Bentazone	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Bromacil	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Carbone organique total	mg(C)/L	T1	0,30	0,36	0,45	8		2,00		0,10
Chlortoluron	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		250,00		
Chlorures	mg/L	T1	18,00	19,35	22,60	8		1 100,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	635,00	747,50	845,00	8				
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T1	0	0	0	8				0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T1	0	0	0	8				0
Fénuron	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Flufenacet	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Glyphosate	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				0,10
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	8,40	22,45	29,00	8				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,38	1,52	8				0,10
pH	unité pH	T1	7,00	7,30	7,50	8	6,50	9,00		0,10
Propyzamide	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2		250,00		
Sulfates	mg/L	T1	10,90	11,30	12,40	8				10,00
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	µg/L	T1	0,00	0,00	0,00	2				
Titre hydrotimétrique	°f	T1	28,90	30,35	31,79	8				
Total des pesticides analysés	µg/L	T1	0,09	0,09	0,09	2				0,50
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0,00	0,03	0,11	8		2,00		

CAP ENVERMEU ST-LAURENT 1983

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				4,00
Carbone organique total	mg(C)/L	B	0,40	0,40	0,40	1				10,00
Nitrates (en NO3)	mg/L	B	26,90	26,90	26,90	1				100,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	B	0,00	0,00	0,00	1				

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE ANNÉE 2021

ST-NICOLAS-D'ALIERMONT (0005)
AGENCE VEOLIA DIEPPE

Eau de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffusées par les pesticides et les nitrates.

UDI ST NICOLAS D'ALIERMONT HS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	14		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	648,00	711,43	847,00	14	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0	14				0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T	0	0	0	14				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	26,70	28,54	31,30	14				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	14	6,50	9,00		0,50
pH	unité pH	T	7,30	7,47	7,60	14		2,00		
Turbidité néphélogéométrique NFU	NFU	T	0,00	0,00	0,00	14				

TTP ENVERMEU ST-LAURENT HS 1983

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	6		0,10		
Carbone organique total	mg(C)/L	T1	0,35	0,38	0,40	6		2,00		
Chlorures	mg/L	T1	17,80	18,07	18,60	6		250,00		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	669,00	757,67	805,00	6	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T1	0	0	0	6				0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T1	0	0	0	6				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	26,90	27,57	28,20	6				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	6				0,10
pH	unité pH	T1	7,10	7,27	7,40	6	6,50	9,00		
Sulfates	mg/L	T1	11,10	11,40	11,60	6		250,00		
Titre hydrotimétrique °f		T1	30,70	31,27	31,60	6				
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0,00	0,00	0,00	6		2,00		

UDI ST NICOLAS D ALIERMONT BS

LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	NOMBRE DE VALEURS	REFERENCE VALEUR MINI.	REFERENCE VALEUR MAXI.	LIMITE VALEUR MINI.	LIMITE VALEUR MAXI.
Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	22		0,10		
Conductivité à 25°C	µS/cm	T	638,00	690,45	820,00	22	200,00	1 100,00		
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	T	0	0	0	22				0
Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	T	0	0	0	22				0
Nitrates (en NO3)	mg/L	T	24,50	25,47	27,70	22				50,00
Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,02	22				0,50
pH	unité pH	T	7,20	7,39	7,50	22	6,50	9,00		
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T	0,00	0,00	0,00	22		2,00		